

En ligne tous les mercredis

17 décembre 2014

LA VIE ECONOMIQUE

- [Fitch dégrade la note de la France à "AA"](#)
- [Le déficit de l'Etat baisse très légèrement en octobre](#)
- [Bruxelles lâche des milliards pour relancer la France](#)
- [Ce que prévoit \(ou pas\) la future loi Macron](#)
- [Près de 84 % des embauches en France sont réalisées en CDD](#)
- [33 400 emplois salariés détruits au 3e trimestre selon l'Insee](#)
- [France : net recul de la production industrielle](#)
- [Quelles sont les régions françaises les plus corrompues ?](#)
- [Pacte de responsabilité : entre le Medef et le gouvernement, qui dit vrai ?](#)
- [Transports en commun : le pass Navigo au tarif unique de 70 euros](#)
- [Les finances des collectivités locales vont se dégrader, selon Moody's](#)
- [Après la mobilisation des patrons, Gattaz écrit à Hollande](#)
- [L'inflation recule en novembre à 0,3 % sur un an](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Marisol Touraine : "Je sais que la loi sur la santé nécessite des adaptations"](#)
- [Baisse attendue des prélèvements pour les auto-entrepreneurs](#)
- [Pourquoi ce ne sont pas les seniors qui plombent le déficit de la Sécu](#)

FISCALITE

- [De nouvelles révélations sur l'évasion fiscale des multinationales au Luxembourg](#)
- [LuxLeaks. Antoine Deltour : "J'ai agi par conviction, la cohérence était d'assumer"](#)
- [Les étranges activités d'EDF dans les paradis fiscaux](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Ecomouv' : tous les emplois existants vont être supprimés](#)

- [Pierre Fabre va supprimer 551 postes d'ici 2016](#)
- [UberPop interdit en France dès le 1er janvier 2015](#)

DERNIERE MINUTE

- [Retraites : le régime général devrait se redresser un peu](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Fitch dégrade la note de la France à "AA"

Le 13/12/14, l'agence de notation **Fitch Ratings** a abaissé la note de la France de AA + à AA, avec une perspective stable. **Les raisons de cette dégradation ? 01)-** Le dérapage budgétaire du pays ; **02)-** Les « faibles » perspectives qu'offre l'économie française. **Fitch :** « *L'économie française devrait croître moins que la moyenne des pays de la zone euro pour la première fois en quatre ans* ». Pour l'agence, ces faibles perspectives pèsent sur la consolidation des finances publiques et la stabilisation du ratio de la dette. **Réaction du gouvernement français :** « *La politique menée commence à porter ses fruits. [...] Les entreprises bénéficient des premiers effets des baisses de prélèvements, qui se poursuivront durant les prochaines années* ». **M. Sapin**, ministre des Finances : « *Les derniers indicateurs confortent les perspectives de croissance [de la France]* ». **Fitch** n'est visiblement pas convaincu : « *[Le programme de réformes structurelles de la France] n'apparaît pas suffisant pour renverser les tendances négatives qui pèsent sur la croissance à long terme et la compétitivité* ». **Les prévisions de l'agence de notation pour la croissance du produit intérieur brut (PIB) français** pour 2014 : 0,4 % ; pour 2015 : 0,8 % (l'année 2015 qui devrait être l'année où « *la dépréciation de l'euro et les prix du pétrole plus bas soutiendront quelque peu la croissance* ». **En ce qui concerne le déficit public** de l'Hexagone, Fitch juge qu'à 4,1 % du PIB en 2015, « *il ne présente pas d'amélioration par rapport à celui de 2013* ». Enfin, **Fitch** conclut : « *Ces dernières déviations dans les objectifs budgétaires [...] affaiblissent la crédibilité budgétaire [de la France]. [...] C'est la deuxième fois depuis fin 2012 que le gouvernement français retarde l'objectif d'atteindre le seuil de déficit de 3 % [que réclame l'Union européenne]* ». **Le gouvernement français** avance un certain nombre d'arguments pour défendre sa politique : **01)- Le contexte économique européen :** « *Le contexte économique [est] difficile en Europe [mais le gouvernement maintient] son cap, avec la mise en œuvre des économies prévues, avec la poursuite des réformes nécessaires pour renforcer la croissance et rendre les entreprises plus compétitives* ». **02)- La sûreté de la dette française :** « *La dette française est parmi les plus sûres et les plus liquides au monde, avec une charge de la dette contenue, comme le souligne Fitch dans son appréciation* ». **Les autres agences de notation par rapport à la France ? Standard & Poor's :** la note du pays est AA, avec perspective négative. **Moody :** l'agence accorde la deuxième meilleure note possible à la qualité de la dette française.

[http://www.challenges.fr/economie/20141213.CHA1496/fitch-degrade-la-note-de-la-france-a-aa.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20141215_NLCHAUCTU10H_-fitch-degrade-la-note-de-la-france-a-aa#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141215](http://www.challenges.fr/economie/20141213.CHA1496/fitch-degrade-la-note-de-la-france-a-aa.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20141215_NLCHAUCTU10H_-fitch-degrade-la-note-de-la-france-a-aa#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141215)

(Source : www.challenges.fr du 13/12/2014, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Le déficit de l'Etat baisse très légèrement en octobre

Le 09/12/14, le ministère des Finances a annoncé que le déficit public de la France, pour le mois d'octobre, était en légère baisse, à 84,7 milliards d'euros, contre 86 milliards d'euros enregistrés un an plus tôt à la même date. Les dépenses de l'Etat ont baissé de 2,3 % sur un an, ses recettes de 2,8 %. **Explication de la baisse des dépenses de l'Etat ? 01)-** « *La contraction du déficit des comptes spéciaux, qui recouvre les avances aux collectivités territoriales et les régimes de pension spéciaux. Celui-ci s'est contracté à 4,45 milliards d'euros, contre - 4,97 milliards un an plus tôt, en raison d'une forte baisse des avances aux collectivités territoriales* ». **02)-** La baisse des dépenses liées au budget général et aux prélèvements sur recettes (317,9 milliards d'euros à fin octobre, soit une baisse de 7,6 milliards sur un an). Ainsi « *la charge de la dette, l'une des plus grosses dépenses de l'Etat chaque année, a diminué de 2 milliards d'euros sur un an* ». **Les recettes ont baissé elles aussi :** 237,6 milliards d'euros, à fin octobre, hors remboursements et dégrèvements, soit une baisse de 6,8 milliards par rapport au montant observé en octobre 2013. **Les raisons ?** Le produit de l'impôt sur les sociétés au 31 octobre a chuté de 34,3 % sur un an (la cause : l'entrée en vigueur du crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)) ; la TVA, elle, a rapporté 2,2 % de plus qu'en octobre 2013. **M. Sapin**, ministre des Finances s'est déclaré confiant. D'après lui, l'amélioration du déficit public va se poursuivre dans le

futur. C'est pourquoi, la semaine dernière, il a annoncé que le déficit de l'Etat passerait de 4,4 % à 4,1% du PIB entre 2014 et 2015 (une amélioration de 0,3 point par rapport à l'estimation initiale pour 2015). Pourquoi ? Deux raisons : **01)**- Un ajustement des prévisions de dépenses et de recettes ; **02)**- Un renforcement de la lutte contre la fraude et l'optimisation fiscale.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20141209trib488b21d5b/en-attendant-une-amelioration-en-2015-le-deficit-de-l-etat-continue-d-augmenter.html>

(Source : www.latribune.fr du 09/12/2014, Fabien Piliu)

● Bruxelles lâche des milliards pour relancer la France

Le 09/12/14, la Commission européenne a donné aux ministres des Finances des différents pays de l'UE (Union européenne) la liste des projets éligibles à un financement. Une trentaine concerne la France, pour 48 milliards d'euros. Sont concernés des projets comme le Canal Seine Nord, le gazoduc Val de Saône, le métro Grand Paris Express, le grand plan de rénovation énergétique des bâtiments publics,

[http://www.challenges.fr/economie/20141209.CHA1268/bruxelles-lache-des-milliards-pour-relancer-la-france.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141210_NLCHAUCTU10H- -bruxelles-lache-des-milliards-pour-relancer-la-france#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141210](http://www.challenges.fr/economie/20141209.CHA1268/bruxelles-lache-des-milliards-pour-relancer-la-france.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141210_NLCHAUCTU10H- -bruxelles-lache-des-milliards-pour-relancer-la-france#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141210)

(Source : www.challenges.fr du 10/12/2014, Alice Mérieux)

● Ce que prévoit (ou pas) la future loi Macron

La future loi "Macron" a été présentée en Conseil des ministres le 10/12/14. **M. Macron** : « [C'est] une loi de progrès et de liberté, [conçue pour créer et développer l'attractivité, [...] qui doit régler] les trois maladies de la France : défiance, complexité et corporatisme ».

Les points essentiels :

01)- Assouplissement du travail le dimanche et la nuit : les commerces pourront ouvrir cinq dimanches par an sans autorisation spéciale, et jusqu'à douze maximum (cette fois-ci sur autorisation des mairies). Ils pourront ouvrir jusqu'à minuit dans les zones touristiques internationales (essentiellement certains arrondissements de Paris). Le Conseil d'Etat a introduit une nouveauté : les commerces, de quelle que taille qu'ils soient, devront verser une compensation salariale pour les salariés travaillant le dimanche. La loi prévoit aussi que le travail dominical doit se faire sur la base du volontariat.

02)- Libéralisation des voyages en autocar. **M. Macron** : « À l'heure actuelle, beaucoup de Français sont trop pauvres pour prendre le train qui est trop cher. Le transport en autocar est 8 à 10 fois moins cher que le train. Cette mesure de libéralisation du transport en autocar va bénéficier aux familles les plus modestes, les plus précaires, les plus fragiles ». Une mesure, dit M. Macron, qui devrait créer des « dizaines de milliers » d'emplois.

03)- Les professions réglementées : Libéralisation de l'installation des nouveaux arrivants (huissiers, notaires, commissaires-priseurs). **Le but ?** Favoriser la concurrence et permettre aux titulaires des diplômes requis de se lancer. Seront aussi modifiées les grilles tarifaires pour les actes « de la vie courante et de la plupart des transactions immobilières ». **Le but ?** En diminuer le prix.

04)- Simplification des procédures de la justice prud'homale. **Le but ?** Réduire les délais. Il y aura également création d'un statut du défenseur, renforcement du pouvoir des inspecteurs du travail et des juges départiteurs.

05)- Simplification de l'épargne salariale et de l'actionnariat salarié. **Le but ?** Permettre la généralisation de l'une comme de l'autre aux PME, et les rendre plus attractifs fiscalement. Les fonds récoltés devraient également être davantage utilisés pour financer l'économie. On notera l'abrogation de la « prime de partage des profits » de Nicolas Sarkozy, qui obligeait les entreprises augmentant leurs dividendes deux ans de suite à une redistribution au profit de leurs salariés.

06)- Des cessions d'actifs de la part de l'Etat de cinq à dix milliards d'euros. Dans le détail : 4 milliards seront affectés au désendettement, le reste sera réinjecté dans l'économie.

[Retour au sommaire](#)

07)- Introduction de mesures de simplification : la loi prévoit ainsi diverses mesures comme, par exemple, une carte professionnelle dans le bâtiment pour éviter les fraudes et le travail au noir.

http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2014/12/08/travail-du-dimanche-autocars-professions-reglementees-qu-y-a-t-il-dans-la-loi-macron_4536498_4355770.html

(Source : www.lemonde.fr du 08/12/2014, mise à jour du 10/12/2014, Samuel Laurent)

● **Près de 84 % des embauches en France sont réalisées en CDD**

Le 08/12/14, le ministère du travail a révélé qu'en 2013, 83,6 % des embauches avaient été réalisées en CDD, contrat à durée déterminée (hors intérim, soit + 2,3 points par rapport à 2012). La tendance se poursuit en 2014, puisqu'au 2^{ème} trimestre 2014, la proportion d'embauches en CDD est passée à 84,2 %. Cela malgré la surtaxe des contrats courts mise en place en juillet 2013. Entre 2012 et 2013, la part d'embauche en CDD a augmenté « *quelle que soit la taille* » de l'entreprise. **Dans le détail ?** Les entreprises de 9 salariés ou moins : + 4,1 points ; les entreprises de 10 à 49 salariés : + 1,6 point ; les entreprises de plus de 50 salariés : + 1,9 point. Principal secteur responsable de cette situation : le tertiaire. Les embauches en CDD y ont augmenté de + 2,3 points à 85,3 %. Les seules légères baisses notables sont la construction (- 1,0 point, à 60,6 %) et l'industrie (- 0,5 point, à 67,9 %). Tous secteurs confondus, la hausse est continue depuis mi-2011. A titre d'exemple, au 1^{er} trimestre 2008, 70 % des embauches se faisaient en CDD.

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/pres-de-84-des-embauches-en-france-sont-realisees-en-cdd_1630405.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 08/12/2014)

● **33 400 emplois salariés détruits au 3e trimestre selon l'Insee**

Le 10/12/14, l'**Insee** a publié des chiffres indiquant que l'économie française avait détruit 33 400 emplois au 3^{ème} trimestre dans le secteur marchand (hors intérim) ; 55 200 si l'on inclut l'intérim. Les effectifs salariés baissent de 0,3 % par rapport au 2^{ème} trimestre. Tous les secteurs sont touchés. **Par secteur ?** L'intérim (- 4 %), le secteur marchand (- 0,4 %), l'industrie (- 0,4 % au 3^{ème} trimestre, - 1,2 % sur un an), la construction (- 1,1 % au 3^{ème} trimestre, - 2,6 % sur un an). **Challenges** : « *Depuis le début de l'année, Pôle emploi a accueilli 153 600 chômeurs supplémentaires en métropole, pour un record de 3,46 millions fin octobre. Le taux de chômage établi par l'Insee est également reparti à la hausse au 3e trimestre, à 9,9 % en métropole et 10,4 % avec l'outre-mer* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20141210.CHA1274/33-400-emplois-salaries-detruits-au-3e-trimestre-selon-l-insee.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20141210_NLCHAACU10H_-33-400-emplois-salaries-detruits-au-3e-trimestre#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141210](http://www.challenges.fr/economie/20141210.CHA1274/33-400-emplois-salaries-detruits-au-3e-trimestre-selon-l-insee.html?cm_mmc=EMV_-CHA_-20141210_NLCHAACU10H_-33-400-emplois-salaries-detruits-au-3e-trimestre#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141210)

(Source : www.challenges.fr du 10/12/2014)

● **France : net recul de la production industrielle**

Le 10/12/14, l'**Insee** a annoncé que la production industrielle française avait diminué de 0,8 % en octobre (pour rappel, elle avait stagné en septembre). Le secteur le plus touché ? Le secteur des industries extractives, l'énergie et l'eau (- 3,7 %). Pour le secteur manufacturier (hors mines, eau, énergie), la production a reculé de 0,2 % (annihilant presque le "rebond" de septembre, à + 0,3 %). C'est le recul le plus important depuis le mois de mai. **Autres secteurs en baisse** : les industries agricoles et alimentaires (- 0,9 %), les équipements électriques, électroniques, informatiques et machines (- 0,8 %), la fabrication d'autres produits industriels (- 0,1 %). On note cependant **quelques secteurs en augmentation** : la fabrication de matériels de transport (+ 0,3 %), la cokéfaction et le raffinage (+ 0,9 %). Enfin, la production industrielle des trois derniers mois est en recul de 0,6 % par rapport à la même période un an plus tôt, tandis que la production de l'industrie manufacturière a baissé, elle, de 0,3 %.

<http://www.latribune.fr/actualites/economie/france/20141210trib25a87d61c/france-net-recul-de-la-production-industrielle.html>

(Source : www.latribune.fr du 10/12/2014, avec Reuters)

[Retour au sommaire](#)

● Quelles sont les régions françaises les plus corrompues ?

Le 09/12/14, à l'occasion de la journée internationale contre la corruption, l'**ONG Transparency International** a listé les 258 cas avérés de corruption en France, région par région. **Les régions les plus corrompues** : 01)- Île-de-France (87 affaires) ; 02)- Provence-Alpes-Côte d'Azur (26 affaires) ; 03)- Aquitaine (20 affaires) ; 04)- Languedoc-Roussillon (17 affaires). **Le Figaro précise** : « *Proportionnellement au PIB enregistré entre les régions, les îles arrivent en tête du classement des régions les plus corrompues. Ainsi, Mayotte et la Corse prennent la tête du palmarès* ». **Les régions les moins corrompues** : Franche-Comté, Bourgogne, Guadeloupe, Limousin, Nouvelle-Calédonie (avec toutes un cas de corruption au maximum). L'ONG a aussi annoncé qu'elle allait mettre en place une série d'outils pour inciter les Français à traquer la corruption. **Daniel Lebègue**, président de Transparency France : « *Il n'y aura pas de progrès durable dans la lutte contre la corruption en France sans un surcroît d'exigence, de vigilance et d'engagement des citoyens. Déjà, en ne réalisant pas des élus condamnés pour des atteintes à la probité* ». D'après l'ONG, la France ne cesse de régresser dans la lutte contre la corruption.

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2014/12/09/20002-20141209ARTFIG00113-quelles-sont-les-regions-francaises-les-plus-corrompues.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 09/12/2014, Mathilde Golla)

● Pacte de responsabilité : entre le Medef et le gouvernement, qui dit vrai ?

Visiblement, c'est la confusion sur le nombre de branches ayant signé un accord dans le cadre du pacte de responsabilité. Gouvernement et patronat n'avancent pas les mêmes chiffres, encore que M. Valls rejoigne M. Gattaz sur le chiffre 7. Qu'en est-il réellement à l'heure où est écrit cet article, le 09/12/14 ? **Les accords signés** : **01)-** La chimie (signataires : CFDT, CFTC ; prévision d'embauches : 47 000 d'ici à 2017) ; **02)-** La métallurgie (signataires : UIMM, CFDT, CFE-CGC ; prévisions d'embauches : 46 000 alternants) ; **03)-** Les industries de carrières et de métaux (signataires : INICEM, CFDT, CFTC ; prévisions d'embauches : 1 075 alternants). **Les accords en passe d'être signés** : **01)-** Les transports urbains (prévision d'embauches : 1 300 nettes) ; **02)-** l'Assurance (prévision d'embauches : 38 000 en deux ans + 5 000 alternants sur la même période). **Les accords loin d'être signés** : La propreté, le textile.

http://lentreprise.lexpress.fr/gestion-fiscalite/pacte-de-responsabilite-entre-le-medef-et-le-gouvernement-qui-dit-vrai_1630068.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 09/12/2014, Ludwig Gallet)

● Transports en commun : le pass Navigo au tarif unique de 70 euros

Le 10/12/14, le conseil d'administration du Stif (syndicat des transports d'Île-de-France) a voté le passage de la carte Navigo au tarif unique de 70 euros. Pour les jeunes, un tarif unique de 35 euros, pour la carte Imagine R, pourrait être mis en place.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/20141202trib2d52c5ff7/transports-en-commun-les-tarifs-qui-devraient-changer-pour-la-region-parisienne-en-2015.html>

(Source : www.latribune.fr du 10/12/2014, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Les finances des collectivités locales vont se dégrader, selon Moody's

Le 10/12/14, l'agence de notation **Moody's** a jugé que les perspectives financières des collectivités locales françaises pour 2015 étaient « *négligentes* ». **Les raisons ? 01)-** La réduction des dotations de l'Etat ; **02)-** La croissance économique, qui est atone ; **03)-** La hausse de leurs dépenses de fonctionnement. D'après Moody's, les régions vont de plus en plus avoir recours à l'endettement. **Les prévisions de l'agence** : en 2015, la dette des régions devrait être de l'ordre de 95 % de leurs recettes de fonctionnement, contre 89 % en 2013. Si elles ne devraient pas avoir « *de difficultés* » à se financer auprès des financeurs publics, Moody's « *anticipe une hausse de la dette contractée [...] auprès des marchés de capitaux [et rappelle que les banques privées] gardent un rôle prépondérant dans le financement du secteur public local* ».

<http://www.acteurspublics.com/2014/12/10/les-finances-des-collectivites-locales-vont-se-degrader-selon-moody-s>

(Source : www.acteurspublics.com du 10/12/2014, Bruno Botella, avec AFP)

● **Après la mobilisation des patrons, Gattaz écrit à Hollande**

Le 09/12/14, **M. Gattaz**, président du Medef, a écrit à M. Hollande, lui demandant de revenir sur quatre mesures qui sont « *un message négatif aux entreprises* » : **01)**- « *La hausse continue des taxes diverses* » pesant sur les entreprises **02)**- « *La publication du décret pénibilité à la mi-octobre [qui introduit] un dispositif kafkaïen* » ; **03)**- La promulgation de la loi ESS (dite Hamon) « *et notamment ses deux articles relatifs à l'information des salariés en cas de cession* » ; **04)**- La durée minimale de 24 heures de travail par semaine pour les nouveaux contrats à temps partiels. **M. Gattaz** invite enfin le président de la république et le Premier ministre à élaborer avec les élus et les organisations syndicales « *un Agenda 2020 qui pourra redonner une ambition économique* » à la France « *et un sens aux réformes à mener* ».

[http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20141210.OBS7414/apres-la-mobilisation-des-patrons-gattaz-ecrit-a-hollande.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20141210_NLNOACTU17H- -apres-la-mobilisation-des-patrons-gattaz-ecrit-a-hollande#xtor=EPR-3-\[Actu17h\]-20141210](http://tempsreel.nouvelobs.com/economie/20141210.OBS7414/apres-la-mobilisation-des-patrons-gattaz-ecrit-a-hollande.html?cm_mmc=EMV- -NO- -20141210_NLNOACTU17H- -apres-la-mobilisation-des-patrons-gattaz-ecrit-a-hollande#xtor=EPR-3-[Actu17h]-20141210)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 10/12/2014, avec AFP)

● **L'inflation recule en novembre à 0,3 % sur un an**

Le 11/12/14, **l'Insee** a annoncé que l'inflation avait ralenti en novembre, atteignant le niveau extrêmement bas de 0,3 % sur un an, après 0,5 % en octobre. Sur un mois, les prix à la consommation ont baissé de 0,2 %. **Les raisons ?** Le recul saisonnier des prix de certains services et un nouveau recul des prix des produits manufacturés et des prix de l'énergie. **L'Insee** : « *En novembre 2014, l'indicateur d'inflation sous-jacente (ISJ) recule de 0,1 % par rapport à octobre et de 0,2 % par rapport à novembre 2013. C'est la première fois que l'inflation sous-jacente est négative depuis que la série existe (1990). [...] L'indice d'inflation sous-jacente permet de dégager une tendance de fond de l'évolution des prix. Il traduit l'évolution profonde des coûts de production et la confrontation de l'offre et de la demande* ». Sont exclus de l'indice d'inflation sous-jacente « *les prix soumis à l'intervention de l'Etat (électricité, gaz, tabac...) et les produits à prix volatils (produits pétroliers, produits frais, produits laitiers, viandes, fleurs et plantes,...) qui subissent des mouvements très variables dus à des facteurs climatiques ou à des tensions sur les marchés mondiaux* ». **L'Insee** : « *L'indice d'inflation sous-jacente est aussi corrigé des mesures fiscales (hausse ou baisse de la TVA, mesures spécifiques sur les produits...) de façon à neutraliser les effets de ces mesures sur l'indice des prix. "L'inflation sous-jacente est ainsi plus adaptée à une analyse des tensions inflationnistes, car moins perturbée par des phénomènes exogènes"* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20141211.CHA1434/l-inflation-recule-en-novembre-a-0-3-sur-un-an.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141211_NLCHAACTU10H- -l-inflation-recule-en-novembre-a-0-3-sur-un-an#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141211](http://www.challenges.fr/economie/20141211.CHA1434/l-inflation-recule-en-novembre-a-0-3-sur-un-an.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141211_NLCHAACTU10H- -l-inflation-recule-en-novembre-a-0-3-sur-un-an#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141211)

(Source : www.challenges.fr du 11/12/2014, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● **Marisol Touraine : "Je sais que la loi sur la santé nécessite des adaptations"**

Devant la grogne des professionnels de la santé, l'examen du projet de loi de **Mme Touraine** est reporté au printemps. La ministre des Affaires sociales s'est exprimée dans le journal Libération. **Extraits** : « *La loi de santé est une loi avec un objectif clair : faire reculer les inégalités de santé et lever les obstacles d'accès aux soins grâce à la généralisation du tiers payant [...] pour tous les patients d'ici à 2017. En mettant l'accent pour la première fois sur la prévention, mais aussi en améliorant la coopération entre les acteurs du système de santé et leur organisation à l'échelle de chaque territoire. [...] Cette loi est nécessaire. [Elle] est soutenue par de nombreux acteurs, notamment les associations de patients ou encore de grandes fédérations hospitalières. Mais je sais qu'elle soulève des inquiétudes. Elle sera donc débattue au Parlement au printemps prochain. D'ici là, je souhaite lever les malentendus et travailler avec les professionnels de santé sur les mesures qui font débats* ». Parmi ces mesures, **le tiers payant généralisé**. **Mme Touraine** : « *Oui, le tiers payant sera généralisé, mais je veux que cela soit simple. Le tiers payant ne doit pas faire peur ; il est en*

place dans beaucoup de pays et, en France, à l'hôpital ou dans les pharmacies, sans poser de problème majeur. J'entends l'inquiétude des professionnels sur les modalités techniques ; eh bien, travaillons-y ! Je propose que, dès janvier, dans un groupe de travail avec les professionnels, nous définissions les garanties à apporter, qui pourront être inscrites dans la loi. Le but étant de garantir un paiement rapide et simple aux médecins. Mais je ne peux pas accepter qu'en France il y ait des personnes qui renoncent à se soigner pour des raisons financières ». **Sur le problème des compétences de chacun** : « Le défi des inégalités appelle à des changements qui peuvent bouleverser certaines pratiques. La loi propose par exemple que les pharmaciens puissent vacciner, comme dans beaucoup de pays. Il ne s'agit en rien de porter atteinte aux compétences de chacun. Travaillons-y ! ». Enfin, sur **les honoraires des généralistes** : « Ces discussions relèvent de la convention avec l'assurance-maladie. Mais depuis 2012, la rémunération des médecins pour le travail d'équipe et les missions de service public a augmenté, ce qui équivaut à une hausse de 2,70 euros par consultation. De ce fait, il est inexact de dire que la rémunération des médecins généralistes n'a pas augmenté ».

- L'intégralité de l'entretien avec Mme Touraine, par Eric Favereau :

http://www.liberation.fr/societe/2014/12/11/je-sais-que-la-loi-sur-la-sante-necessite-des-adaptations_1161860?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

(Source : www.liberation.fr du 11/12/2014, Eric Favereau)

● Baisse attendue des prélèvements pour les auto-entrepreneurs

En 2015, selon les activités, les taux de cotisation des auto-entrepreneurs affiliés au RSI vont baisser de 0,4 à 1,7 %. **Dans le détail : 01)-** Baisse des minima du RSI pour les travailleurs indépendants. **Les Echos** : « Au 1er janvier 2015, l'assiette de la cotisation minimale d'assurance maladie-maternité passera de 40 % à 10 % du plafond annuel de la sécurité sociale. L'assiette de cotisation minimale d'assurance vieillesse de base sera elle portée à 7,7 % du plafond de la Sécurité sociale, au lieu de 5,25 % ». En sus, les travailleurs indépendants auront la possibilité d'acquiescer deux trimestres de retraite. **02)-** Baisse des cotisations pour les auto-entrepreneurs (micro-entrepreneurs). Baisse des cotisations des allocations familiales des micro-entrepreneurs à compter du 1er janvier 2015 : **a)** Activités de vente : 13,3 % (contre 14,1 % actuellement) ; **b)** Prestations de services : 22,9 % (contre 24,6 % actuellement) ; **c)** Activités libérales relevant de la CIPAV : 22,9 % (contre 23,3 % actuellement). On notera le rapprochement des régimes auto-entrepreneurs et micro-entreprise. La loi Artisanat-Commerce-Artisanat, qui a été publiée en juin 2014 au Journal Officiel, entrera en vigueur le 18 décembre prochain. Elle a « des conséquences sur les taux de cotisations des auto-entrepreneurs et aussi sur ceux des Travailleurs non salariés affiliés au RSI ». **Les Echos** : « La réforme qui doit aboutir à un régime unique de micro-entreprise au plus tard le 1er janvier 2016, prévoit, en effet, de faciliter la sortie du régime de l'auto-entreprise vers un régime au réel ».

[http://business.lesechos.fr/entrepreneurs/auto-entrepreneur/exclu-baisse-attendue-des-prelevements-pour-les-auto-entrepreneurs-105976.php?xtor=EPR-8-\[18 heures\]-20141209-\[Prov \]-1413980@2](http://business.lesechos.fr/entrepreneurs/auto-entrepreneur/exclu-baisse-attendue-des-prelevements-pour-les-auto-entrepreneurs-105976.php?xtor=EPR-8-[18 heures]-20141209-[Prov]-1413980@2)

(Source : <http://business.lesechos.fr> du 09/02/2014, Yves Vilaginès et Camille Prigent

[Retour au sommaire](#)

● Pourquoi ce ne sont pas les seniors qui plombent le déficit de la Sécu

Pour **Frédéric Bizard**, dans Challenges, si les dépenses de l'assurance-maladie continuent de progresser (+2,4 % en 2013), ce n'est pas dû au vieillissement de la population, mais au coût de l'innovation médicale. **M. Bizard** : « Les études démontrent que, de 1992 à 2000, la progression de 54 % des dépenses de santé a été partagée entre l'évolution des pratiques (+ 58 %), le vieillissement (+ 3 %), la hausse de la population (+ 3 %) et la baisse de la morbidité (- 10 %). Contrairement aux autres secteurs économiques, l'innovation est une source d'augmentation des coûts de santé et non de diminution, malgré les gains de productivité qu'elle génère ». La raison principale en serait l'utilisation plus large d'une nouvelle technique médicale. **M. Bizard** : « Ainsi, l'arrivée du laser dans le traitement de la cataracte n'a pas fait augmenter le coût unitaire de l'intervention, mais a étendu le nombre

de patients opérés. Pas de doute : la hausse des dépenses de santé liée à l'innovation médicale a un impact économique et social très positif. Elle est source de développement économique et d'amélioration de la qualité de vie ». Et M. Bizard de conclure en regrettant que le système soit géré de façon comptable par l'administration.

http://www.challenges.fr/tribunes/20141210.CHA1298/pourquoi-ce-ne-sont-pas-les-seniors-qui-plombent-le-deficit-de-la-secu.html?cm_mmc=EMV--CHA--20141215_NLCHAACU10H--pourquoi-ce-ne-sont-pas-les-seniors-qui-plombent-le-deficit-de-la-secu#xtor=EPR-14-Quot10h30-20141215

(Source : www.challenges.fr du 10/12/2014, Frédéric Bizard)

FISCALITE

● De nouvelles révélations sur l'évasion fiscale des multinationales au Luxembourg

L'ICIJ (International Consortium of Investigative Journalists), consortium des journalistes d'investigation, a révélé de nouveaux accords fiscaux confidentiels passés entre le Luxembourg et une trentaine de grands groupes étrangers. Parmi ceux-ci : Disney. **Le Monde** : « Au vu des documents obtenus par l'ICIJ, Disney, conseillé par Ernst & Young, a mis au point un dispositif fiscal sophistiqué centré sur le Grand-Duché, dans le but de réduire sa charge d'impôts aux Etats-Unis et en Europe. Le schéma repose principalement sur trois sociétés spécialement créées au Luxembourg : deux entités à qui sont rattachées 24 filiales (notamment les filiales en France, en Italie, en Allemagne, au Royaume-Uni ou encore en Australie), et une troisième entité, centrale dans le dispositif (Wedco One Sarl Participations SCA), qui sert de banque interne au groupe et consent des prêts à l'ensemble des filiales... ». Le journal explique que les prêts sont accordés à des taux d'intérêt très élevés.

Le but ? « Siphonner les profits des filiales situées dans des pays à fiscalité normale ou élevée (comme en France et en Allemagne) pour les rapatrier au Luxembourg où ils seront très faiblement taxés. Selon les calculs effectués à partir des documents de l'ICIJ, le système aurait permis à Disney d'acquitter moins de 1 % d'impôts sur les bénéfices centralisés au Luxembourg, sur la période 2009-2013 ». D'après l'ICIJ, la France serait fiscalement lésée. En effet, deux prêts à 5,7 % d'intérêts auraient été accordés par Wedco Lux à la filiale française, prêts qui lui auraient coûté 16 millions d'euros... Si la société Disney a refusé tout commentaire sur les documents, elle a affirmé « avoir payé aux Etats-Unis un taux d'imposition global de 34 % au cours des cinq dernières années. [...] Nous gérons de manière responsable notre politique fiscale et notre but est d'appliquer strictement et pleinement les lois ». Le cabinet Ernst & Young, lui, s'est refusé à tout commentaire.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2014/12/09/luxleaks-35-multinationales-montrees-du-doigt-dont-skype-et-disney_4537635_3234.html

(Sources : www.lemonde.fr du 10/12/2014, Anne Michel, avec Alison Fitzgerald & Marina Walker Guevara de l'ICIJ)

[Retour au sommaire](#)

● LuxLeaks. Antoine Deltour : "J'ai agi par conviction, la cohérence était d'assumer"

Le 14/12/14, **Antoine Deltour**, ancien auditeur du cabinet PricewaterhouseCoopers (PWC), a été mis en examen par la justice luxembourgeoise. **Motif ?** « Violation du secret des affaires ». M. Deltour est, en effet, soupçonné d'être à l'origine du LuxLeaks (voir article ci-dessus). Ce faisant, il a dénoncé des centaines d'accords établis avec le Luxembourg, et permettant à des multinationales de pratiquer l'évasion fiscale. Il a accordé un entretien à Libération. **Extraits** : « Depuis le départ, j'ai agi par conviction, pour mes idées, pas pour apparaître dans les medias. Je suis juste l'élément d'un mouvement plus général. [...] Je ne suis [...] pas seul. Dans LuxLeaks 2 [qui date de début décembre et vient après les premières révélations de LuxLeaks1, Ndlr] il est question de dossiers pilotés par les autres membres du big four [les quatre grands cabinets de l'audit financier, Ndlr] : Deloitte, KPMG, Ernst & Young. [...] Ces pratiques sont systémiques. Je n'aime pas trop le terme d'optimisation fiscale, un euphémisme, car il s'agit de planification fiscale agressive mise en place par certains Etats, de stratégies complexes pratiquées à échelle industrielle par certains cabinets. La régulation sera toujours en retard sur l'ingénierie financière, alors que l'évaporation de recettes fiscales devient cruciale en temps de crise ».

- L'intégralité de l'entretien avec M. Deltour, par Renaud Lecadre :

http://www.liberation.fr/economie/2014/12/14/luxleaks-j-ai-agi-par-conviction-la-coherence-etait-d-assumer_1163498?xtor=EPR-450206&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

(Source : www.liberation.fr du 14/12/2014, Renaud Lecadre)

● Les étranges activités d'EDF dans les paradis fiscaux

Selon **Le Figaro**, EDF (détenu à 84 % par l'Etat) serait l'auteur de montages financiers qui lui permettrait de « réduire sa facture fiscale ». L'opérateur aurait ainsi créé des sociétés dans des pays où il n'a aucune activité industrielle. En cause, deux sociétés d'assurance : Wagram Insurance Company (Irlande) et Océane Ré (Luxembourg). **France 2** : « Un moyen pour le groupe d'électricité de réduire de plusieurs millions d'euros sa facture fiscale ». EDF a réagi : « [Nous avons] payé en France 1,6 milliard d'euros d'impôts sur les sociétés, reversé 3,6 milliards d'euros au titre d'autres impôts et 2,13 milliards d'euros de dividendes versés à l'Etat. [...] Il n'y a rien de caché, ces sociétés figurent dans notre rapport d'activité. Ces sociétés sont des captifs d'assurance, autrement dit ce sont des sociétés de réassurance. Elles ont été créées pour couvrir un risque spécifique. [...] Nous avons un besoin spécifique en matière d'assurance que le groupe ne trouve pas en France. Ces deux pays [Irlande et Luxembourg, Ndlr] ont développé des connaissances particulières, facilitées par leur système réglementaire plus souple en matière d'assurance. [...] Il n'y a rien d'illégal. Notre système d'assurance est très réglementé, nous avons pensé ainsi à ce système d'auto assurance qui nous laisserait plus de souplesse ». **France 2** a aussi révélé qu'EDF avait des parts (3,8 %) dans une société d'assurance aux Bermudes. EDF nie toute optimisation fiscale : « La plus importante mutuelle spécialisée dans le secteur de l'énergie est implantée dans les Bermudes. Aujourd'hui, il n'y a pas d'équivalent et cette mutuelle correspond à un besoin très spécifique ». **Les services de Bercy**, de leur côté, ont déclaré « qu'ils n'avaient pas de connaissances techniques sur les filiales d'EDF au Luxembourg, en Irlande et dans les Bermudes ». Un sujet embarrassant, note **Le Figaro**, qui rappelle la déclaration récente de **M. Sapin**, ministre des Finances : « L'optimisation fiscale [...] des entreprises qui, légalement, trouvent des solutions pour ne pas payer, ou payer très peu d'impôts, ce n'est plus acceptable ».

<http://www.lefigaro.fr/societes/2014/12/10/20005-20141210ARTFIG00077-les-etranges-activites-d-edf-en-irlande-luxembourg-et-aux-bermudes.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 10/12/2014, Mathilde Golla)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Ecomouv' : tous les emplois existants vont être supprimés

Le 09/12/14, la direction de la société Ecomouv' a annoncé un projet de cessation d'activité et « de suppression de tous les emplois existants pour motif économique ». **Motif ?** L'abandon de l'écotaxe par le gouvernement. Sont concernés quelque 200 emplois. **Ecomouv'** : « Le 30 octobre 2014, l'Etat a notifié par courrier sa décision de résilier le contrat de partenariat signé avec Ecomouv' SAS. Cette décision entraîne des conséquences irrémédiables et rédhitoires pour l'activité et l'avenir de l'entreprise. [...] En effet, la société Ecomouv' SAS a été créée avec une mission unique et exclusive : l'exécution du contrat de partenariat signé le 20 octobre 2011 avec l'Etat. La direction d'Ecomouv' est donc contrainte de présenter un projet de cessation de ses activités et de suppression de tous les emplois existants pour motif économique. [...] [Ecomouv'] mobilisera ses ressources pour identifier des possibilités de reclassement en France, et dans la mesure du possible dans la région de Metz. [...] Ecomouv' demandera également à l'Etat français une mobilisation de ses propres services décentralisés afin de l'aider à gérer l'impact social d'un projet qui est la conséquence directe et exclusive de sa décision unilatérale de résilier le contrat de partenariat qui le liait à Ecomouv' ».

[http://www.challenges.fr/france/2014/12/09/CHA1255/ecomouv-tous-les-emplois-existants-vont-etre-supprimees.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20141209_NLCHAACU18H-_-ecomouv-tous-les-emplois-existants-vont-etre-supprimees#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20141209](http://www.challenges.fr/france/2014/12/09/CHA1255/ecomouv-tous-les-emplois-existants-vont-etre-supprimees.html?cm_mmc=EMV-_-CHA-_-20141209_NLCHAACU18H-_-ecomouv-tous-les-emplois-existants-vont-etre-supprimees#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20141209)

(Source : www.challenges.fr du 09/12/2014, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Pierre Fabre va supprimer 551 postes d'ici 2016

Le 09/12/14, le groupe pharmaceutique Pierre Fabre a annoncé un plan de restructuration. **Son but ?** « Sauvegarder la compétitivité de [sa] branche pharmaceutique ». **Conséquence ?** Suppression de 551 poste dans la recherche et développement (R&D) et le réseau commercial d'ici 2016. Dans le détail, le plan, "Trajectoire 2018", prévoit « un solde négatif en effectifs de 272 personnes, dont 255 en France », dans la R&D pharmaceutique, ainsi qu'un « solde négatif en effectifs de 279 personnes » dans le réseau commercial France, d'ici 2016.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20141209.CHA1252/pierre-fabre-300-suppressions-de-postes-en-france.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141209_NLCHAACU18H- -pierre-fabre-va-supprimer-551-postes-d-ici-2016#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20141209](http://www.challenges.fr/entreprise/20141209.CHA1252/pierre-fabre-300-suppressions-de-postes-en-france.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141209_NLCHAACU18H- -pierre-fabre-va-supprimer-551-postes-d-ici-2016#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20141209)

(Source : www.challenges.fr du 09/12/2014, avec AFP)

● UberPop interdit en France dès le 1er janvier 2015

Le 15/12/14, les taxis étaient en grève. **Motif ?** La « concurrence déloyale » due, selon eux, à l'entreprise américaine UberPop. UberPop, en effet, met en relation des passagers et des automobilistes, qui ne sont ni taxis, ni chauffeurs professionnels. Le gouvernement a rappelé la loi, qui interdit à des chauffeurs non professionnels d'exercer. Il a aussi indiqué que cette loi serait encore plus contraignante à partir du 01/01/15. Ce qui, indique Challenges, pourrait « sonner le glas » d'UberPop. **M. Valls**, premier ministre : « Nous ne cédon à aucune corporation, nous appliquons la loi. [...] Libérer les énergies de notre économie, ce n'est pas la loi de la jungle. Il faut rassurer évidemment les taxis, ceux qui manifestent et surtout ceux qui ne manifestent pas et sont parfaitement au courant des processus d'élaboration de la loi ». Le problème c'est que, le 12/12/14, le tribunal de commerce de Paris a refusé d'interdire UberPop, au motif que des décrets d'application de la loi Thévenoud, qui encadrent l'activité des VTC (véhicule de tourisme avec chauffeur) et taxis, n'avaient pas été publiés. **Pierre-Henry Brandet**, porte-parole du ministère de l'Intérieur, à l'AFP : « La loi qui va entrer en vigueur le 1er janvier punira de deux ans de prison et 300 000 euros d'amende le fait d'organiser un système de mise en relation de clients avec des personnes qui ne sont ni des taxis, ni des VTC. [...] Toutes les échéances de l'entrée en vigueur de la loi sur les taxis et VTC sont scrupuleusement tenues par les pouvoirs publics ».

[http://www.challenges.fr/france/20141214.CHA1500/les-taxis-partent-en-guerre-contre-la-concurrence-deloyale-d-uber.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141215_NLCHAACU10H- -uber-pop-interdit-en-france-des-le-1er-janvier-2015#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141215](http://www.challenges.fr/france/20141214.CHA1500/les-taxis-partent-en-guerre-contre-la-concurrence-deloyale-d-uber.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141215_NLCHAACU10H- -uber-pop-interdit-en-france-des-le-1er-janvier-2015#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141215)

(Source : www.challenges.fr du 14/12/2014, avec Reuters)

DERNIERE MINUTE

● Retraites : le régime général devrait se redresser un peu

Selon l'AFP, le 15/12/14, les projections financières du système de retraites actualisées par le Conseil d'orientation des retraites (COR) sont meilleures qu'en 2012. Les retraites de base s'en tirent mieux que les régimes complémentaires. **Le COR** : « Même si les deux exercices ne sont pas directement comparables, le solde financier du système de retraite serait meilleur que celui projeté en 2012 dans chacun des scénarios (qui prennent en compte taux de natalité, inflation, taux de chômage, etc., Ndlr) d'environ 0,6 point de PIB en 2020 et 1 point de PIB à partir de 2030 - et ce malgré des hypothèses économiques moins favorables à court terme ». **Challenges** : « Cette amélioration résulterait notamment de la hausse des ressources, avec un taux de prélèvement global en 2020 passant d'environ 30 % à 30,8 %, et de "l'amélioration du rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités, sous l'effet de la poursuite de l'allongement de la durée requise pour une retraite à taux plein", calcule le COR ».

[http://www.challenges.fr/economie/20141215.CHA1526/retraites-le-regime-general-devrait-se-redresser-un-peu.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141216_NLCHAACU10H- -retraites-le-regime-general-devrait-se-redresser-un-peu#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20141216](http://www.challenges.fr/economie/20141215.CHA1526/retraites-le-regime-general-devrait-se-redresser-un-peu.html?cm_mmc=EMV- -CHA- -20141216_NLCHAACU10H- -retraites-le-regime-general-devrait-se-redresser-un-peu#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20141216)

(Source : www.challenges.fr du 15/12/2014, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr